



L'association AL LARK agit en sensibilisation sur les milieux marins et en recherche scientifique sur les mammifères marins, connectées par les sciences participatives.

Contact :

contact@al-lark.org
T +33 678 714 109



L'ACMOM, Association pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins de Bretagne, créée par Bretagne Vivante, la LPO, le Groupe Mammologique Breton et Océanopolis, est un outil dédié aux soins aux animaux en difficulté, pour la conservation de la faune marine.

Contact :

Océanopolis Port de Plaisance
du Moulin blanc – BP 91039 –
29210 Brest Cedex 1
T +33 2 98 34 40 40

Le point de vue de l'ACMOM et d'AL LARK sur la biodiversité marine : enjeux et alertes

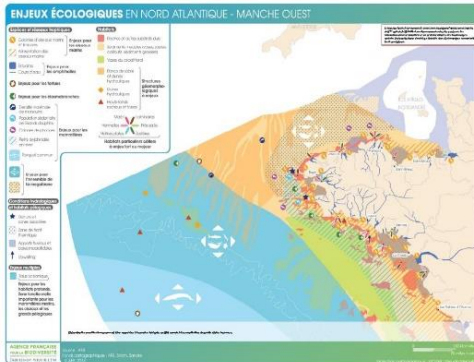
EN BREF. Le réseau France Nature Environnement est engagé pour la préservation et la sauvegarde des écosystèmes marins, en particulier sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO). Membres titulaires du Conseil Maritime de façade NAMO et participant aux travaux de sa commission permanente, l'ensemble du mouvement s'est mobilisé pour prendre part au débat public à travers un [manifeste pour la protection des milieux marins](#) et à travers plusieurs cahiers d'acteurs portant sur différentes thématiques. AL LARK et l'ACMOM (dont Bretagne Vivante & Océanopolis) contribuent au débat pour la planification des zones de protection forte en mer à travers ce cahier d'acteur « biodiversité : enjeux et points d'alerte ».

D'après nos associations de protection de la nature, l'une des priorités est de construire un réseau de protection et de gestion basé sur les **fonctionnalités des écosystèmes marins** c'est-à-dire garantissant leur capacité à **assurer les cycles biologiques** (reproduction, repos, nourriture, déplacement...). En s'appuyant sur la carte de l'annexe 5 du Document Stratégique de façade, DSF (ci-après), nous développerons, dans ce cahier d'acteur, les enjeux pour les oiseaux, les mammifères marins entre autres espèces d'intérêt patrimonial ainsi que les enjeux pour les habitats et espèces associées emblématiques de nos milieux littoraux et marins. À travers l'analyse de ces enjeux et des connaissances à disposition, une première série de points d'alerte est également présentée dans ce cahier.



ENJEUX DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ECOSYSTEMES MARINS ET LITTORAUX

Les enjeux écologiques prioritaires sont définis en amont des objectifs environnementaux présentés dans les documents stratégiques de façade/ Cf carte de l'annexe 5 du DSF :



Ne pouvant détailler tous les enjeux dans un seul cahier d'acteur, nous avons listé les enjeux des zones fonctionnelles pour mammifères ; les oiseaux marins et ceux en lien avec des habitats marins et espèces associées. Un rapide zoom sera porté sur les enjeux d'espèces amphihalines (anguilles et saumon) en complément du [cahier d'acteur ERB \(eau et rivières de Bretagne\)](#).

Enjeux interface terre-mer et panaches fluviaux & zones à valeur écosystémique :

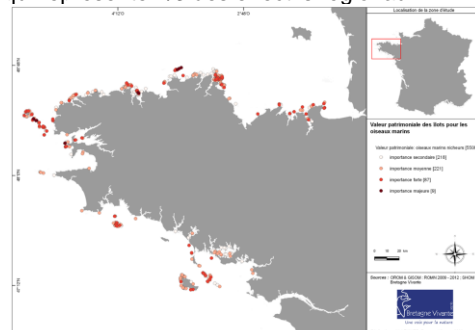
La Loire et la Vilaine sont les deux fleuves majeurs pour les amphihalins (aloses, lamproies, saumons, anguilles...). Ces mêmes espèces se distribuent également dans les petits fleuves côtiers bretons et leurs estuaires, de la baie du mont Saint-Michel à La Rade de Brest pour la côte Nord et ceux du Scorff, rivière de référence pour le suivi de la population de saumons en Bretagne sud, pour la rade de Lorient. Ces zones terre-mer fonctionnelles des poissons amphihalins dont les zones humides, les gravières font parties aussi des enjeux à prioriser : frayères, zones de nourricerie et d'adaptation en dépendent. La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ publiée lors de la COP28 en décembre 2023 a mis le **saumon sauvage "Salmon salva"** en **statut Quasi menacée**. L'anguille d'Europe dont la civelle son alevin est classée par l'UICN comme **espèce en danger critique d'extinction**.

Enjeu réseau trophique / zones fonctionnelles : Pour l'avifaune, les zones dites **fonctionnelles sont les zones d'alimentation, de repos et de reproduction**. Les enjeux écologiques sont de taille car des espèces sont menacées telles que le Puffin des Baléares, espèce en danger critique d'extinction.

oiseaux marins nicheurs	LR UICN France	LR UICN Bretagne	RBR	effectif nicheur insulaire
Puffin des Anglais	EN	VU	majeure	100%
Océanite tempête	CR	EN	majeure	100%
Sterne de Dougall	CR	CR	majeure	100%
Macareaux moine	CR	CR	majeure	100%
Sterne caugék	NT	NT	très élevée	100%
Guillemot de Troil	EN	VU	majeure	> 50 %
Pinguin torda	CR	EN	majeure	> 50 %
Fulmar boréal	NT	VU	très élevée	> 50 %
Grand cormoran	LC	VU	très élevée	> 50 %
Cormoran huppé	LC	LC	très élevée	> 50 %
Goéland brun	LC	LC	très élevée	> 50 %
Goéland marin	LC	LC	très élevée	> 50 %
Goéland argenté	NT	VU	très élevée	> 50 %
Mouette tridactyle	VU	EN	très élevée	> 50 %
Sterne pierregarin	LC	LC	élevée	100%

Les baies et estuaires constituent des zones d'abri et d'alimentation importants pour les espèces marines (Puffin des Baléares, Harle huppée et Plongeon arctique) (Cf. Cahier d'acteurs de Bretagne Vivante ZPF – AMP). Des attentions particulières doivent être portées sur les Sternes de Dougall et les Océanites tempêtes, espèces protégées présentes en Bretagne (NB : attention sur ces espèces mais également sur leurs aires de répartition).

En France, quatre espèces d'oiseaux marins ne se reproduisent qu'en Bretagne : Pinguin Torda, Guillemot de Troil, Fou de Bassan et Macareux Moine. De même, les secteurs où on les dénombre doivent être protégés selon une échelle scientifiquement cohérente correspondant à leur aire de répartition et les zones de mobilité vers les zones fonctionnelles. Sur les îles et îlots de Bretagne, les oiseaux marins nicheurs sont un enjeu patrimonial majeur : 17 espèces sur les 26 en France ont été dénombrées dont 12 espèces sont insulaires, ce qui représente 1/3 des effectifs régionaux.



Les enjeux connexes sur ces îles et îlots sont les limicoles côtiers nicheurs, les oiseaux d'eau, les phoques gris et les habitats benthiques.

La présence et le pourcentage de la surface totale nationale d'**habitats biogéniques** tels que les forêts de laminaires, bancs de maërl, zostères marines (naine et marine), récifs d'hermelles, sables coquilliers, bancs d'huîtres plates et herbiers du schorre confèrent à nos milieux côtiers une responsabilité particulière pour leur conservation. Ajoutés à ces habitats, les fucales représentent également de vastes surfaces du linéaire côtier NAMO. Ces habitats benthiques en zones intertidale et infralittorale présentent des fonctionnalités écologiques importantes et constituent des enjeux particuliers pour toute la faune et la flore associées. Dans de nombreux secteurs, la présence et les surfaces relatives de ces

habitats ont induit des propositions de zonation en vue de leur classement en zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Ces ZNIEFF peuvent ainsi être proposées d'une part pour des secteurs qui abritent des surfaces importantes d'habitats d'intérêt patrimonial majeur et d'autre part pour des secteurs qui abritent une très grande diversité mosaïque de ces habitats. Nous tenons cependant à souligner qu'un autre aspect complémentaire paraît essentiel à ajouter pour identifier les secteurs d'intérêt particulier demandant un niveau de protection fort, il s'agit de l'approche spécifique : chaque habitat marin (biotope + biocénose) abrite une diversité spécifique particulière, et pour un même habitat la diversité spécifique est souvent très variable, avec des secteurs plus ou moins riches en nombre d'espèces, mais aussi abritant des espèces plus ou moins communes ou au contraire rares et menacées.

Au large, les sédiments grossiers forment, avec d'autres fonds hétérogènes, des grands systèmes de **dunes sous-marines** (structure géomorphologique à enjeux).

Divers **habitats pélagiques** ont été identifiés (zones frontales associées au talus océanique, zone du bourrelet froid, upwellings, panaches estuariens, secteurs d'interface terre-mer et grandes baies abritées), qui sont le siège d'une **production primaire et secondaire importantes** (enjeux réseau trophique).

Plus au large, entre la **grande vasière** et le talus, les sédiments sont majoritairement sableux. Les enjeux de la grande vasière sont les vases fines circalittorales non perturbées à pennatulaires dont *Funiculina quadrangularis*, et mégafaune fousseuse (habitat classé en danger).

Le talus océanique présente une biodiversité remarquable en particulier au niveau de canyons (Lampaul, Chapelle et de Guilcher ; de Crozon, de Morgat et de Douarnenez ; du Croisic etc.) dont l'un abrite **le plus grand massif de coraux** observés sur tout le long du talus Atlantique du golfe de Gascogne. D'autres biocénoses comme les scléactiniaires coloniaux (habitat à coraux froids en limite circalittoral/bathyal) et les communautés de crinoïdes (animaux benthiques telle que la comatule commune) sont également représentées.

Le plateau et le talus continental de la mer celtique constituent également une zone importante pour les cétacés, la Tortue luth et les grands poissons.

La prépondérance des côtes rocheuses et la présence de nombreux îlots, font de la sous-région la plus importante pour la reproduction du phoque gris, pour la nidification d'oiseaux marins (alcidés, fous, Océanite tempête, Cormoran huppé et Goéland marin) et de limicoles côtiers (Huîtrier pie et Grand gravelot). Les archipels situés dans des zones de fort hydrodynamisme constituent des sites fonctionnels pour les colonies de phoques gris et les groupes

sédentaires de grands dauphins. Ces zones fonctionnelles pour les mammifères marins sont également à prendre en compte comme enjeux prioritaires : les colonies de phoques gris (reproduction, zone de mue et reposoirs et les populations résidentes de grands dauphins principalement. D'autres zones d'importance pour l'accueil d'autres cétacés tels que dauphins communs, marsouins communs, rorquals communs, dauphins de Risso, globicéphales noirs sont à répertorier.

La Bretagne est la région de France où s'observe la plus forte diversité de mammifères marins. La région, qui est largement ouverte sur la zone océanique, entre Golfe de Gascogne, mer Celtique et mer du Nord, bénéficie ainsi de la présence d'espèces pélagiques à la fois méridionales et septentrionales (Ridou et al., 2000). Des colonies de pinnipèdes et des groupes résidents de grands dauphins renforcent cette richesse. Un peu moins d'une centaine d'espèces de mammifères peuvent être observée en Bretagne et sur ses côtes. Parmi les 27 espèces marines observées au moins une fois, 10 fréquentent les eaux bretonnes de manière régulière.

Pour les mammifères marins, seules les populations côtières de phoques gris, phoques veaux marins et groupes résidents de grands dauphins sont assez bien connues car elles fréquentent des sites côtiers plus faciles à prospecter que pour les autres espèces, pélagiques et très mobiles.

Espèce pélagique, les dauphins communs font régulièrement des incursions depuis le talus vers le plateau continental, sans doute à la poursuite de proies, en mer d'Iroise et aux abords de Groix et Belle-Ile, jusqu'au golfe normand-breton (avec des échouages liés au marnage). Il est démontré que depuis 2016, les captures accidentelles pour cette espèce sont en augmentation. Il semblerait que les dauphins communs fréquentent beaucoup plus le plateau continental ce qui les expose aux engins de pêche. Ce changement de distribution est peut-être en lien avec un changement de distribution de leurs proies, réchauffement des eaux (Cf Hassani S. comm. Pers.).

Le globicéphale noir et le dauphin de Risso sont des espèces pélagiques dont certains groupes sociaux fréquentent des sites très côtiers en période estivale et automnale. Consommateurs de céphalopodes, ils affectionnent les baies regorgeant de seiches et de calmars : le golfe normand-breton, les baies de Saint-Brieuc et de Lannion, la rade de Brest ou la baie de Douarnenez. Il semblerait que ce soient toujours les mêmes groupes qui reviennent sur les mêmes sites.

POINTS D'ALERTE

Problème des pressions et impacts liés aux activités anthropiques :

Comme nous venons de le mentionner, les espaces marins au large de la Bretagne ont une importance majeure pour le phoque gris et le grand dauphin et très élevée pour le phoque veau marin. Ces espèces sont ainsi confrontées aux activités anthropiques marines : dérangement par les activités de loisirs et de

découverte, interactions avec les pêcheries, problèmes de pollutions chimiques, pétrolières ou sonores. De plus, la Bretagne accueille de 15 à 100 % des effectifs reproducteurs nationaux. Toutes ces caractéristiques ont induit le classement « en danger » pour le phoque veau marin et le grand dauphin, et « vulnérable » pour le phoque gris.

Le développement d'un réseau d'aires marines protégées pélagiques à grande échelle est à encourager et pourrait permettre de garantir une conservation du dauphin commun. Reste à bien définir les unités de gestion.

Il en est de même pour les espèces d'oiseaux cités et lors des moments de reproduction entre autres, il est important de bien prendre en compte l'aire de répartition de ces espèces mobiles pour se nourrir...

Concernant les habitats, nous déplorons que seulement 6% des habitats soient évalués en bonne santé (Patrinat, 2019). Les activités humaines telles que l'extraction des granulats, certains engins de pêches ne sont pas sans impacts sur les fonds marins. Nos associations rappellent la responsabilité de l'Etat et de ses décisions par rapport aux impacts des activités anthropiques (Mesures ERC à appliquer pour toutes les activités ainsi que les études d'incidence. Pour rappel, l'État français a été condamné pour inaction. Cette situation a conduit FNE, avec d'autres APNE, à porter la question de la protection des dauphins communs du golfe de Gascogne devant le Conseil d'État, en 2023.

Nous rappelons que les cinq facteurs du déclin de la biodiversité sont dans l'ordre 1) la surpêche ; 2) la destruction des habitats ; 3) les changements du climat ; 4) les pollutions et 5) les espèces invasives (liées entre autre au commerce international dont transport maritime) (source IPBES).

Manque de connaissance et de recul sur certaines espèces :

Lors du développement des énergies marines renouvelables, il faudra veiller aux couloirs de migration en mer, il en est de même pour les mammifères marins (zones d'alimentation et de repos).

Les programmes de recensement au large de la Bretagne sont trop récents pour renseigner sur l'évolution du statut de la plupart des espèces marines.

Pour les trois espèces résidentes, les effectifs au cours des dix dernières années sont stables ou en augmentation, notamment pour le phoque gris. Cependant, les zones de reproduction occupées par ces populations sont limitées à trois sites : les îles et îlots d'Iroise, les Sept-Îles, et le golfe normand-breton.

Nous souffrons de lacunes en termes de connaissance de la biodiversité pour de nombreuses espèces et certains milieux marins.

Ce manque de connaissances empêche de statuer pour plusieurs espèces marines de mammifères (au moins 7). Il résulte bien souvent des difficultés à mettre en œuvre les inventaires ou les suivis.

Quatre espèces marines fréquentant régulièrement les eaux côtières bretonnes devraient faire l'objet de l'attention nécessaire pour préciser leur statut de conservation : le marsouin commun, le dauphin commun, le globicéphale noir et le dauphin de Risso. La progression de la compréhension de ces milieux et espèces dans les années à venir doit être prise en considération dans l'exercice de la planification qui doit porter une vision stratégique et ensemblière des enjeux environnementaux et socio-économiques (en termes d'évaluation d'impact).

Alerte sur le manque statut de protection pour les espèces (faune & flore) des habitats benthiques : Les zones intertidales et infralittorales de Bretagne et pays de Loire abritent des habitats riches et diversifiés pour lesquels de forts enjeux ont été identifiés (herbiers de zostères, forêts de laminaires, bancs de maërl, récifs d'hermelles...). La composition spécifique pour un habitat donné peut varier considérablement selon les secteurs géographiques notamment en terme de présence ou abondance d'espèces, sensibles, rares, menacées, ingénieuses, d'intérêt patrimonial. La prise en compte de cette dimension qualitative des habitats est encore peu avancée, ainsi il n'existe pas encore de listes rouge d'espèces à l'échelle de la Bretagne pour les invertébrés et poissons marins. Les listes européennes d'espèces protégées ne sont pas adaptées à la réalité du contexte régional.

Des compléments de connaissances doivent permettre une meilleure prise en compte de la dimension « espèce ». Il convient d'intégrer notamment la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la commission milieu marin du CSRPN Bretagne, qui a récemment proposé une liste d'espèces marines à protéger, importante pour localiser les secteurs d'intérêt majeur pour ces espèces et pour renforcer l'identification des secteurs nécessitant des ZPF pour ces « espèces d'intérêt particulier ». Les travaux d'inventaire des estrans de Bretagne Vivante et Vivarmor Nature pourraient être valorisées dans ce cadre.

Manque statut de protection également au niveau du talus océanique qui présente une forte diversité géomorphologique. Les canyons que l'on y trouve présentent une diversité biologique maximale. Les coraux d'eaux froides y forment des récifs, habitats pour de nombreuses espèces fixées ou mobiles (poissons, crustacés, mollusques, éponges, échinodermes, vers...).

CONCLUSION. Compte tenu de ces enjeux identifiés, les aires marines doivent protéger les espèces et leurs habitats dans un contexte de changements globaux dont ceux liés au climat. Au sein du réseau FNE Bretagne, nous nous interrogeons sur la politique du chiffre et les effets d'annonce. Mais dans les faits, protège-t-on réellement ?

